

Le classement selon le niveau de sécurité consiste à attribuer la cote «à sécurité minimale», «à sécurité moyenne» ou «à sécurité maximale» aux délinquants à leur admission et à les placer dans un établissement de même niveau de sécurité. Le but premier de cette procédure est de faire en sorte que le milieu correctionnel soit le plus sûr et le moins restrictif possible. Les femmes purgeant une peine fédérale doivent être placées dans le milieu correctionnel qui convient à leur cote de sécurité. Certains affirment que, dans le cas des femmes, la cote «à sécurité maximale» est inéquitable à double titre car elle est injustifiée compte tenu du risque et elle impose des restrictions superflues.

Cette étude examine cette question en comparant les délinquantes «à sécurité maximale» avec leurs homologues masculins. Plus précisément, la comparaison entre les deux groupes porte sur plus de 200 variables associées au risque (antécédents criminels), aux besoins criminogènes et aux tendances suicidaires.

Les résultats démontrent que les délinquants à «sécurité maximale» sont effectivement ceux et celles dont les niveaux de risque et de besoins sont élevés. Les analyses révèlent peu de différences statistiquement significatives entre les sexes quant aux variables associées au risque et aux besoins. L'évaluation générale des besoins dans six domaines cibles (emploi, interaction sociale, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective, attitude générale) donne des résultats comparables dans les deux groupes. Par contre, sur le chapitre des relations conjugales et familiales, les besoins des femmes sont jugés plus élevés que chez les délinquants.

L'examen des indicateurs par domaine révèle que les délinquantes ont davantage de difficultés liées à la toxicomanie et au fonctionnement dans la collectivité. En fait, tous les indicateurs se rapportant à la toxicomanie montrent que les délinquantes à sécurité maximale ont plus de problèmes que les délinquants dans ce domaine. En ce qui a trait aux relations conjugales et familiales, les délinquants à sécurité maximale ont plus de besoins sur le plan des aptitudes cognitives, tandis que les délinquantes ont davantage de difficultés liées à la santé mentale.

C'est sur le chapitre des tendances suicidaires que l'on note les différences les plus significatives et les plus robustes : les femmes purgeant une peine fédérale sont nettement plus susceptibles de s'automutiler et tenter de se suicider. Les résultats indiquent que la majorité des délinquantes à sécurité maximale ont fait des tentatives de suicide. Ce qui laisse entendre qu'elles sont mal préparées pour affronter les difficultés de l'existence. Ces constatations donnent une idée des caractéristiques des femmes placées en établissement à sécurité maximale et soulignent la nécessité d'adapter les stratégies d'intervention en vue de répondre à leurs besoins particuliers.